



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 13 ou 20 juin 2024**

**RAPPORT N° 19/2024
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Tarification du quartier de Plan-Dessus : demande de
crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17
horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 19/2024** intitulé « **Tarifification du quartier de Plan-Dessus : demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock** », déposé à la séance du Conseil communal du 2 mai 2024 s'est réunie **le 7 mai 2024 à 18h00, en salle 2 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Président-rapporteur :

da.	M.	Alain Gonthier
-----	----	----------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
PS	Mme	Céline Amiguet	X		
PLR	M.	Patrick Bertschy	X		
PS	Mme	Giuliana De Regibus	X		
da.	Mme	Sandra Jamet	X		
UDC	Mme	Corinne Pilloud	X		
LCVL	M.	Jean-Marc Roduit	X		
EAV	Mme	Karine Römer	X		
VL	Mme	Anne-Francine Simonin	X		
PLR	Mme	Sarah Tobler	X		
Verts	M.	Tom Wahli	X		

La Municipalité était représentée par M. Antoine Dormond et le service par MM. Julien Cainne et Dimitri Dorogi.

1. Introduction

La municipalité rappelle que les habitant-es du quartier de Plan-dessus se sont plaints à juste titre que l'espace public de leur quartier avait été négligé. C'est en train de changer. Le Plan directeur a donné des orientations générales, une étude sociologique du stationnement a été réalisée, un masterplan des rues du quartier a été présenté au public fin 2023¹, qui donne des perspectives d'aménagement rue par rue² et des démarches participatives vont avoir lieu concernant les rues de Fribourg et des Tilleuls et le Quai de Copet.

Le préavis 02/2024 pour étudier le réaménagement de la place Robin et ce préavis 19/2024 sont donc des étapes dans une démarche globale. La tarification ne prétend pas résoudre tous les problèmes, elle est un des leviers dont veut user la municipalité.

La municipalité souligne encore que les propositions du préavis ont un but urbanistique et de politique du stationnement. Les recettes supplémentaires de l'ordre du 200'000 francs sont une conséquence, mais en aucun cas le but.

¹ Lors de cette présentation la perspective de tarification a été rendue publique, et elle n'a pas suscité une vague de protestation.

² <https://demain.vevey.ch/wp-content/uploads/2023-11-28-dwd-plan-dessus-presentation-publique.pptx>
<https://demain.vevey.ch/wp-content/uploads/masterplan-presentation-publique-28-nov.pdf>

2. Etude sociologique du stationnement

Les propositions faites dans ce préavis sont directement basées sur les constats faits par l'étude sociologique. Il vaut la peine d'y revenir un peu plus longuement que dans le préavis : ³

- Il y a 4100 habitant-es dans le quartier de Plan-dessus.
- 472 personnes ont été sondées ; dont 274 hommes et 169 femmes ; dont 70% d'actifs et 17% de retraités. Sur ces 472 personnes, 323 avaient stationné dans le quartier le jour de l'enquête, dont 50 % avec disque, 18 % avec macaron et 19 % sur des places privées.
- Majoritairement, les personnes sondées stationnent parce qu'elles habitent le quartier ; 22 % parce qu'elles y travaillent, très largement venant de communes de la Riviera (14 % de l'agglomération lausannoise et 12 % de communes de la Broye ou du Gros-de-Vaud) ; 8 % pour des achats ou pour se restaurer ; et 8 % également pour accéder à des services.
- 53 % des personnes sondées restent parquées au moins une demi-journée. Parmi celles qui utilisent le disque de stationnement, 35% stationnent plus des 2 heures autorisées, près de 23% d'entre eux la journée complète, et 35 % agissent ainsi tous les jours ; 4 stationnements sur 10 sont immobilisés plus de 12 heures (et l'étude considère que ces chiffres sont fortement sous-estimés).
- A l'inverse, le stationnement de très courte durée représente 15 %, mais les places pour déposer les achats ou le transport de marchandises n'existent pas ou plus et les places livreurs sont détournées de leur fonction, ce qui entraîne des stationnements non-autorisés sur les trottoirs ou en double file. Il faudrait prévoir des places dépose-minute régulées et respectées.
- La forte concurrence entre les divers usages des places disponibles (habitants-es non-pendulaires utilisant macaron ou disque; visiteurs à la journée, particulièrement pour le motif de travail, utilisant le disque; visiteurs de courte durée) et la difficulté générale à trouver une place dans le quartier engendrent une forte insatisfaction, et un sentiment d'injustice parmi les habitant-es du quartier, en particulier quand iels ont acquis un macaron.
- L'étude constate un important sentiment d'insécurité, dû à la forte présence des voitures qui tournent pour chercher des places. au non-respect du 30 km/h et aux voitures stationnées, notamment dans les croisements, sur les trottoirs, qui limitent la visibilité et rendent difficiles les chemine-ments piétons.
- Un cercle vicieux se crée : La forte présence des voitures favorise l'utilisation de la voiture et limite les autres modes ; il y a notamment une tendance à accompagner des enfants en voiture ou à ne pas les laisser aller tous seuls à l'école à cause de la forte présence des voitures et de la dangerosité dans le quartier, ou à leur interdire le vélo.

En résumé, la politique du stationnement à Plan-dessus est inefficace et ne produit que des insatisfaits.

Une nouvelle politique est donc nécessaire. Elle vise à faciliter le stationnement le soir pour les habitants, à réduire le temps de recherche de place et la circulation induite, à faire baisser la pression sur les places au centre du quartier, à libérer des places pour d'autres usages et à réduire la circulation et la pollution dans le quartier. Elle doit aussi faciliter l'accès aux commerces ⁴.

³ L'étude s'est déroulée sur trois jours ; le jeudi 10 mars 2022 de 7h à 16h, le vendredi 11 mars 2022 de 15h30 à 19h30 et le samedi 12 mars 2022 de 10 à 14h.

L'étude complète: <https://demain.vevey.ch/wp-content/uploads/etude-de-stationnement.pdf>; la présentation publique: <https://demain.vevey.ch/wp-content/uploads/2022-05-16-mobilhomme-etude-plan-dessus-resultats-enquete.pdf>

⁴ La présentation publique affirme : «Permettre l'accessibilité aussi automobile des quelques commerces existants, aujourd'hui inaccessibles en voiture, à part de manière illégale.»

Cette politique peut tirer parti du fait que le stationnement est extrêmement statique : le stationnement long (nuit, week-end, vacances) peut être sans dommage relocalisé dans des parkings dédiés en bordure de quartier (Cour aux marchandises dans l'immédiat, parkings prévus par les récents Plans d'affectation, voire mutualisations de parking existants). Il faudra également requalifier certains espaces publics, notamment en supprimant les places de stationnement mal situées. Enfin, il faudra communiquer concernant les comportements incivils, notamment la dépose-minute sur les trottoirs, en double-file etc et les réprimer, ce qui favorisera le transfert modal des pendulaires.

3. Compléments d'information

Durant la séance et après elle, divers compléments ont été apportés :

Il a été rappelé que les places plus larges (surtout destinées à permettre les manoeuvres avec une chaise roulante) réservées aux **personnes à mobilité réduite** (munies de la carte) ne sont pas les seules dont celles-ci disposent : ces personnes peuvent se garer sur n'importe quelle place de parc pour une durée illimitée et gratuitement. Le problème pour elles est donc prioritairement le manque de places libres.

Concernant les **macarons**, la règle est de distribuer des macarons correspondant à 70 % des places de la zone concernée. La zone de Plan-dessus compte 585 places, auxquelles il faut ajouter le parking Cour aux marchandises, également accessible aux macarons, qui en offre 109 (en attendant une réorganisation qui portera ce nombre à 120) ; 271 macarons habitant-es ont été vendus, alors que 375 seraient possibles. Parmi les 472 personnes sondées, 198 habitaient le quartier (42%), et parmi elles 85 (18 % du total des sondées) disposaient d'un macaron. On peut souligner le faible nombre de macarons vendus et ses causes probables : si le macaron ne facilite pas vraiment l'accès à une place et qu'il est peu risqué et peu coûteux d'en occuper une «dans l'illégalité», l'achat d'un macaron est peu attractif.

La zone de parcage destinée aux détenteurs de **macarons pour les pendulaires** n'est pas dans le quartier, mais, à proximité, sur l'avenue de Gilamont ⁵. Un transfert des utilisateurs pendulaires du disque vers le macaron libérerait donc des places dans le quartier.

Les résident-es peuvent acheter des **cartes «à gratter»** pour leurs visiteurs, au prix de 3.– la demi-journée et 6.– la journée. Les artisans peuvent s'en procurer au prix de 5.– la demi-journée et 10.– la journée. Les hôtels en disposent également au prix de 8.– la journée, de 12h. à 12h. Depuis novembre 2023, ces cartes sont disponibles au format numérique, ce qui simplifie leur achat.

4. Discussion sur la tarification

→ *«Ce sont des arbres, pas des horodateurs, que veulent les habitant-es de Plan-dessus» telle est la première remarque.*

A quoi il est répondu que l'un n'empêche pas l'autre, mais que pour planter des arbres, il faudra supprimer des places, et que dans l'état actuel des choses, cela ne ferait qu'empirer la situation : il faut d'abord diminuer la demande de places de parc avant de pouvoir en supprimer et planter autre chose que des horodateurs.

→ *Une partie de la commission met en doute les résultats de l'étude tels qu'exposés par le municipal et le service. Le sondage est-il vraiment représentatif ? La «triche» en tour-*

⁵ https://map.cartoriviera.ch/theme/signalisation_stationnement?map_x=2554383&map_y=1146107&map_zoom=8&baselayer_opacity=100&baselayer_ref=plan_ville_2d&lang=fr&tree_group_layers_signalisation_stationnement=rues_pendulaires&tree_groups=signalisation_stationnement

nant le disque est-elle vraiment si répandue que cela ? Le phénomène des voitures ventouses est-il si généralisé ?

Des réponses sont apportées, qui ont été rassemblées au chapitre 2 de ce rapport.

→ Ces membres de la commission mettent aussi en cause des problèmes de signalisation : le régime de parcage et les limites de durée ne seraient souvent pas clairement indiqués et le parking de la Cour aux marchandises n'est nulle part signalé dans le quartier, ce qui expliquerait sa faible fréquentation.

En réponse, la municipalité et le service reconnaissent qu'effectivement, le parking de la Cour aux marchandises n'est que peu utilisé, actuellement par une vingtaine de personnes. Mais cela témoigne aussi d'une marge pour libérer des places au coeur du quartier. Le préavis propose de rendre la première heure gratuite justement pour augmenter son attractivité.

→ Et surtout ces membres de la commission ne croient pas que les mesures proposées par ce préavis, soient de nature à améliorer la situation : En quoi la tarification serait-elle plus efficace que le disque ? Il est également possible de tricher avec les horodateurs, par exemple en combinant paiement direct et par l'application ! Le vrai problème, c'est le manque de contrôles, il n'y a qu'à les renforcer.

- D'une part, ASR facture à la commune 2,75 ETP pour les auxiliaires de polices qui se consacrent au contrôle et 0,6 ETP pour ceux qui se consacrent à la récolte des paiements et à l'entretien des horodateurs. En tenant compte des remplacements pour samedis, dimanches et jours fériés, cela veut dire qu'en moyenne deux personnes effectuent le contrôle du stationnement chaque jour pour l'ensemble de la commune. Une réelle politique répressive contre les illégalités demanderait donc d'accroître considérablement ce nombre... et les coûts. En comparaison, l'étude sociologique a été menée par 4 à 5 personnes en même temps sur le terrain, ce qui explique la densité des résultats.

- D'autre part, la municipalité et l'administration constatent que la mise en service des horodateurs à Plan-dessous fin 2022 a libéré près d'une centaine de places en surface entre 2017 à 2023⁶, alors qu'entre juin 2022 et juin 2023, les parkings en ouvrage Vieille-Ville, Manor, Midi-Coindet et Simplon ont connu une croissance de leur taux d'occupation qui représente également une centaine de places. La tarification a donc fait la preuve de son efficacité.

- Enfin, certains horodateurs anciens n'imposent pas d'introduire le numéro de plaque au moment de payer. Ce n'est évidemment pas le cas avec ceux qui sont prévus, ce qui devrait tout au moins entraver la recharge sans limite.

→ Cette interprétation est contestée, à partir de situations dans certaines rues particulières, où ces membres de la commission n'ont pas constaté de détente.

D'autres ont une impression inverse.

→ Concernant les parkings périphériques, il n'existe pour l'heure que celui de la Cour aux marchandises, les parkings des PA ne sont pas près d'être construits. La décision de soumettre le quartier aux horodateurs est donc prématurée.

La municipalité et l'administration répondent que les 70 places disponibles à la Cour aux marchandises (et bientôt 90) représentent déjà une importante possibilité de report pour le stationnement de longue durée (5 heures sans macaron, illimité avec).

⁶ Voir chiffres 2017-20233 dans RI 06/2023 - Réponse à l'interpellation de Patrick Bertschy (<https://www.vevey.ch/political-documents/theme/2192>).

→ Le parking de la Migros des deux Gares est vu par une partie de la commission comme une concurrence, moins coûteuse, au parking de surface grâce à sa première demi-heure gratuite, et qui détourne les automobilistes des commerces du quartier.

Outre le fait qu'il n'est pas ouvert la nuit, ni le dimanche, et ferme le samedi à 18h, le tarif appliqué dans ce parking souterrain dépasse celui prévu pour la Cour aux marchandises au-delà d'une heure.⁷

Le service souligne que l'objectif n'est pas de réprimer tout dépassement de la durée limite, ni les arrêts brefs «gratuits». Ce qui est visé, ce sont les occupations prolongées qui dérèglent tout le fonctionnement du stationnement.

La municipalité rappelle encore que le très faible taux de rotation des véhicules parqués dans le quartier n'est pas favorable aux commerces du quartier et que le but du préavis est aussi d'améliorer cela.

5. Autres points de discussion

Une question est posée concernant le prix des horodateurs, supérieur à celui de l'achat précédent. Il n'y a pas eu d'appel d'offres, mais différentes offres ont été comparées et celle-ci est de loin la plus avantageuse. La hausse des prix est généralisée et ce produit n'y échappe pas. ASR a été consulté et est favorable à ce choix. Le modèle choisi est plus performant que ceux en place, ce qui devrait faciliter le paiement. L'idée est émise de demander des demandes groupées entre les communes, avec l'objectif d'obtenir des prix plus attractifs et de faciliter la tâche des usagères et usagers ; la municipalité y est favorable sur le principe.

Le problème du statut d'un parking non contrôlé situé entre la déchetterie, les voies et le Pantographe est posé. A priori, c'est au propriétaire, les CFF, de réguler, ou non, le parcage sur cette partie de leur parcelle. Mais le service va se renseigner.

Enfin la commission constate qu'il faudrait pour les artisan-es, notamment pour les interventions d'urgence, des cartes à gratter de plus courte durée. La municipalité acquiesce. Mais cela est indépendant de la mise en place de la tarification.

6. Vote

La **Commission de l'environnement et de l'énergie** ne s'est pas prononcée sur cet objet.

Détermination de la **Commission des finances** :

Conformément à l'article 62 du règlement du conseil communal, la commission des finances a examiné lors de sa séance du 28 avril l'aspect financier du préavis N° 19/2024 et s'est déterminée négativement, par 6 voix contraires, 4 voix pour et 2 abstentions, quant à ses conclusions.

⁷ Lundi au vendredi de 07h30 à 20h45, Samedi de 07h00 à 18h00

0h01 à 30 minutes	GRATUIT	→ 0.00 / h
0h31 à 1h00	1.00	→ 1.00 / h
1h01 à 1h30	1.50	→ 1.00 / h
1h31 à 2h00	3.00	→ 1.50 / h
2h01 à 2h30	5.00	→ 2.00 / h
2h31 à 3h00	7.00	→ 2.33 / h
puis par 30 minutes	2.00	→ 4.00 / h
3h01 à 3h30	9.00	→ 2.60 / h
3h31 à 4h00	11.00	→ 2.75 / h

Remarque personnelle du rapporteur : l'article 62 prévoit que la commission des finances donne son avis «sur la portée financière» des préavis. En l'occurrence, la Commission des finances n'a pas discuté du montant des dépenses, ni évalué les conséquences financières des recettes supplémentaires résultant du préavis. Elle s'est prononcée essentiellement sur le fond, ce qui n'est pas conforme à l'article 62.

Délibérations de la commission ad hoc

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°19/2024, comme suit :

Pour : 5 Contre : 6 Absention : 0

7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N°19/2024 du 19 avril 2024, concernant la « Tarification du quartier de Plan-Dessus : demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. de ne pas accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock.

Pour la commission ad hoc
Le Président rapporteur
Alain Gonthier



Séance terminée à 19h50

Rapport validé le 26 mai 2024